Image not found or type unknown

Rachat part maison de famille

Par **nath31**, le **20/11/2018** à **10:25**

Bonjour.
Mon père et mon oncle possèdent une maison de famille.
Mon père veut vendre sa part (alors que mon oncle n'est pas vendeur) et il s'est entendu avec ma sœur pour lui vendre sa part, sans m'en parler.
Ceci est-il légal ?
Puis-je faire quelque chose pour empêcher cette vente ?
Merci pour votre réponse.
Cordialement

Par **fabrice58**, le **20/11/2018** à **10:34**

Bonjour,

Ce bien ne vous appartenant pas, vous ne pouvez rien faire.

cdt

Par **nath31**, le **20/11/2018** à **10:38**

Merci pour votre réponse ... malheureusement c'est bien ce que je pensais :(.
Par contre, sur le fait qu'on ne m'en ait pas parlé alors que j'aurais également été intéressée pour racheter cette part ?

Par **janus2fr**, le **20/11/2018** à **13:02**

Bonjour,
Votre père, propriétaire de cette part, la vend à qui il veut. Vous n'avez aucune priorité d'achat. En revanche, le prix doit être correct car s'il est sous évalué, vous pourriez revendiquer une donation déguisée.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés